

RÉUNION ACE CEE DU 1^{er} MARS 2019 À L'HÔTEL BEST WESTERN L'ORÉE

Jack Chopin-Ferrier remercie les participants pour leur présence. Dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'ACE CEE, deux jeux de post-it aux couleurs de l'ACEE sont remis à chaque participant, le deuxième jeu étant à distribuer afin de faire connaître l'ACE CEE. Un festival de musique à la Petite Ferme de Janvry clôturera cette année anniversaire les 11 et 12 octobre 2019, avec du jazz, des moments classiques et de la musique pour le jeune public.

• **Quatre jeunes sont présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale**

- Carinaud Bellow (Licence Économie et gestion) recherche une entreprise pour une alternance à partir de septembre 2019 en tant que commercial dans le cadre d'un Master en Management in Green, Social Digital business, ainsi qu'un CDD dans le secteur de la vente en attendant le début de cette formation.

- Shakila Banu Malik Basha (Master of commerce et Master of business application) recherche un emploi d'assistante administrative, assistante ventes, assistante marketing ou assistante comptable ;

- Massilia Oubernine (Bac S option Sciences expérimentales) recherche une entreprise pour une alternance en tant que Développeuse informatique dans le cadre d'un BTS Services informatiques aux organisations ;

- Damien Floquet (BTS Systèmes numériques option Informatique et réseaux) recherche une entreprise pour une alternance à partir de septembre 2019 dans le cadre d'une licence Administrateur systèmes et réseaux, ainsi qu'un CDD dans l'informatique en attendant le début de cette formation.

• **Journée Entrepreneuriat Étudiant**

Christophe Pinon, chargé du pôle Paris-Saclay au sein de la CCI de l'Essonne, et Clémentine Delphin, chargée du développement de l'entrepreneuriat étudiant pour l'Université Paris-Saclay, présentent la Journée Entrepreneuriat Étudiant qui aura lieu le 21 mars 2019 à partir de 13 h 30 à l'ENSTA Paris Tech.

La Journée Entrepreneuriat Étudiant (JEE), organisée chaque année depuis 2010, réunit environ 70 projets portés par des étudiants et de jeunes diplômés issus de l'université Paris-Saclay. L'objectif pour ces jeunes entrepreneurs est de présenter leurs projets à l'ensemble du territoire afin de susciter l'intérêt des entreprises, des structures d'accompagnement et des investisseurs. Pour les entreprises présentes, ce peut être l'occasion de développer leur réseau, de trouver de futurs partenaires, de repérer des start-up qui seront connues dans deux ou trois ans. Enfin, les échanges entre entrepreneurs en devenir et entrepreneurs aguerris peuvent être intéressants.

Cette manifestation se déroulera de la manière suivante : tout d'abord, de 14 h à 16 h, un concours de pitches, les projets étant répartis en deux catégories (services et produits) et trois stades (concept – pour les projets au stade de l'idée –, émergence – pour les prototypes –, et avancé – pour les structures qui ont déjà des clients). Puis, de 16 h à 18 h 30, aura lieu un salon entrepreneurial, avec 66 stands réservés aux jeunes entrepreneurs.

Elle se terminera par une table ronde en plénière, un témoignage d'une entrepreneure, la remise des prix du concours de pitches et un cocktail networking.

Le PowerPoint joint au présent compte-rendu présente trois exemples de projets des années précédentes et quelques projets qui seront présentés cette année. La liste complète sera en ligne quelques jours avant la JEE sur www.universite-paris-saclay.fr/jee

Informations et inscription (obligatoire avant le 15 mars 2019 et gratuite) sur www.universite-paris-saclay.fr/jee

• Le développement économique en Île-de-France et les nouvelles aides proposées par la Région pour les chefs d'entreprise

Isabelle Perdereau, Présidente de la Commission régionale Île-de-France du développement économique et de l'innovation, présente la stratégie de développement économique de l'Île-de-France et les aides aux entreprises.

Depuis la loi NOTRe de 2015, la région a la compétence pleine et entière de l'économie, même si elle travaille bien sûr avec différents organismes et avec le département. En 2016, une stratégie a été votée, appelée « Stratégie Leader » : son objectif est que la région Île-de-France devienne la première entreprise nationale et internationale. Lorsque l'équipe actuelle est arrivée en 2015 à la gouvernance de la région, celle-ci était la septième région la plus attractive au monde, elle est aujourd'hui la troisième et espère bien devenir la première. Ce n'est évidemment possible que grâce aux entreprises, et notamment celles de l'Essonne.

Cette stratégie consiste à investir sur l'attractivité de l'Île-de-France : attirer les entreprises, les investissements et les talents, avec notamment le renforcement de la coordination des acteurs sous l'impulsion de PRE (Paris Région Entreprises), qui accompagne les entreprises à l'international qui veulent s'installer sur le territoire. Ainsi 10 000 à 15 000 emplois sont venus dernièrement s'implanter sur Paris, soit 775 entreprises internationales. PRE accompagne donc administrativement et juridiquement ces entreprises, mais aussi leurs salariés dans la recherche de logements, de lycées internationaux. La création de trois lycées internationaux est ainsi prévue, dont un à Palaiseau.

Un autre objectif est de miser sur les filières stratégiques. Il a ainsi été décidé de faciliter la réimplantation de l'industrie sur le territoire. Pour cela, la région travaille avec BPI France en accompagnant les projets industriels. Un club ETI a été constitué pour pouvoir confronter toutes les problématiques de l'industrie sur le territoire.

La région Île-de-France veut par ailleurs devenir un hub mondial de l'innovation. Elle participe à l'accompagnement financier de projets sur les grands salons internationaux. Un plan IA (Intelligence artificielle) a été lancé en octobre 2018 pour rattraper le retard pris en termes d'investissement, notamment par rapport à la Chine. Il s'agit également de travailler en partenariat avec les incubateurs, qui sont des organismes qui repèrent les projets et vont les accompagner.

Il faut également faire grandir les TPE et les PME. En effet, 85 % des entreprises sont des TPE qui comptent moins de 10 salariés, particulièrement en Essonne. L'objectif est donc la création d'emplois et l'innovation, mais pour cela ces entreprises doivent grossir. Des aides régionales, à travers la gamme UP, ont été mises en place (voir le détail plus bas) pour intervenir à tous les stades de la vie des entreprises. Par ailleurs, l'accès des TPE et PME à la commande publique régionale (soit 1 milliard d'euros par an pour la seule région Île-de-France) a été favorisé en permettant à des TPE de s'accoler à des PME pour décrocher de nouveaux marchés.

Il convient également de développer l'esprit d'entreprendre et pour cela d'accompagner la création d'entreprises. Ainsi, ce sont six mille personnes par an qui sont accompagnées. Par ailleurs, une action est menée à l'égard des femmes pour les aider dans la création d'entreprises, y compris dans les quartiers prioritaires de la ville à travers la politique de la ville. La pérennité des entreprises est également un objectif de la région. Celle-ci a notamment comme critères d'évaluation des projets le fait qu'ils concernent un produit innovant ou soient créateurs d'emplois. Le budget régional 2017-2018 s'élève à 23 millions d'euros, plus 10 millions d'euros de fonds européens. Cinq personnes au sein de la région s'occupent d'aller chercher des fonds européens, qui n'étaient auparavant pas toujours sollicités. Ces fonds exigent des critères très draconiens, ce qui peut être compliqué pour les chefs d'entreprise, et ne sont parfois versés qu'au bout de deux ans, mais la région s'efforce d'améliorer cette situation.

Il s'agit en outre de favoriser la diversité de l'économie francilienne. Une grosse action a été menée en direction de l'économie sociale et solidaire pour l'incorporer davantage dans les dispositifs proposés.

La région souhaite par ailleurs mieux accompagner les professionnels du commerce et de l'artisanat. Ainsi des dispositifs adaptés aux commerçants ont été mis en place. La région peut en effet participer à

hauteur de 30 % au financement de projets d'investissement, sachant que cela ne peut pas concerner des dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de l'action collective au service des entreprises, de l'emploi et des territoires, pour organiser la coordination des acteurs, 25 bassins d'emploi ont été déployés afin d'identifier par bassin les métiers en tension et les besoins des entreprises, et de définir une offre de formation adaptée, même sur des métiers de niche. Cela a été expérimenté sur deux bassins : Grand Orly Seine Bièvre et Porte Sud Grand Paris.

Les priorités pour 2019 sont le déploiement de tous les bassins, de l'offre d'entrepreneuriat avec les territoires, la mise en place d'un réseau #Leader dans les territoires, un plan régional d'internationalisation des entreprises, la feuille de route attractivité de l'Île-de-France, la concertation filières/politique des pôles de compétitivité et enfin le plan transmission-reprise, qui est un élément très important. En effet, beaucoup d'entreprises ferment faute de repreneur, tandis que parallèlement des demandeurs d'emploi ne trouvent pas de travail alors que certains seraient certainement capables de reprendre une entreprise moyennant une formation en gestion et de la persévérance.

Les aides aux entreprises :

- elles se veulent simples et accessibles, via une [candidature en ligne](#) à tout moment de l'année ;

- elles sont susceptibles d'être attribuées, quels que soient le secteur d'activité ou le statut, dès lors que l'entreprise remplit un des trois critères : un produit innovant, une proposition de création d'emploi ou une visibilité à l'international, sachant qu'il faut bien sûr montrer que l'activité est pérenne.

Quatre gammes d'aides sont proposées :

- [PM'up](#) et [TP'up](#) permettent d'allouer une subvention pour financer la stratégie de croissance d'une entreprise (jusqu'à 55 k€ pour les TPE et 250 k€ pour les PME). La candidature est en ligne, il suffit de télécharger un dossier dans lequel figurent tous les éléments demandés (un CV, un tableau de trésorerie, une présentation de l'activité et du projet, etc.). L'instruction est faite au fil de l'eau, puisqu'il y a une commission par dispositif et par mois.

Les projets éligibles à ces aides sont : l'internationalisation, la diversification, l'accroissement/modernisation de la production, l'optimisation de la chaîne de valeur (qualité, design, performance, management) et les transformations numériques et écologiques. Les critères de sélection sont : la viabilité de l'entreprise, la pertinence de la stratégie, le potentiel de création d'emploi, le potentiel de développement international et la contribution au développement de l'Île-de-France.

Les dépenses financées dans le cadre de l'aide PM'up concernent les investissements matériels et immatériels (immatériels : étude de marché, de marketing, de design) ; les dépôts et extensions de brevets ; les recrutements structurants (ex. : responsable commercial, responsable de stratégie marketing, c'est-à-dire des postes qui vont permettre de développer l'entreprise) ; l'international (en accompagnant par exemple la participation à un salon, les VIE) ; le conseil.

Un exemple concret figure dans le PowerPoint en annexe : une PME industrielle qui a reçu une aide de 250 k€ pour financer un projet d'un million d'euros. Cet exemple présente les caractéristiques de l'entreprise, sa stratégie et le détail de son projet et illustre bien ce que la région attend comme contenu. Il est extrêmement important de soigner la stratégie marketing de la présentation, pour que le projet soit bien mis en valeur et que le lien avec un ou plusieurs des critères attendus par la région soit facilement identifiable.

I. Perdereau est la présidente du jury, qui est composé de plusieurs collègues (un collègue d'élus, un collègue d'agents qui présentent les dossiers et un collègue de financeurs). Quand il lui semble qu'un projet est intéressant, même s'il n'a pas forcément convaincu le chargé de mission, elle essaie de trouver une stratégie marketing pour le défendre, sachant qu'elle n'est pas seule à décider. Et bien évidemment, elle étudie attentivement les projets essonniers.

Les dépenses financées par TP'up sont les investissements matériels et immatériels, le conseil et l'international (il faut que la TPE compte au minimum un salarié, sauf pour les artisans et les commerçants moyennant un engagement de recruter un salarié dans les trois ans). Un exemple concret figure également dans le PowerPoint en annexe : une TPE qui a reçu une aide de 39 k€ pour financer un projet de 90 k€. Là aussi, la présentation illustre bien les attendus de la région.

- [INNOV'up](#), comme son nom l'indique, concerne l'innovation, dans le cadre d'un partenariat avec la BPI. C'est un produit très intéressant car la recherche et l'innovation coûtent très cher : il s'agit d'une subvention et/ou d'une avance récupérable pour financer tout type de projet d'innovation (recherche en laboratoire, dépôt de brevet, prototype). Les modalités d'intervention de la région sont adaptées à chaque phase de l'innovation et peuvent être originales : expérimentation associant start-up et grand compte, etc. Les instructions ont lieu au fil de l'eau.

Les dépenses éligibles sont : les études internes et externes ; les frais de réalisation de prototypes et de maquettes ; les recherches sous-traitées à des prestataires extérieurs publics ou privés (laboratoires, centres techniques ou entreprises...); les dépenses de propriété industrielle, d'homologation, d'études de marché, d'acquisition de technologies ou de savoir-faire ; les dépenses de design. Un exemple concret figure dans le PowerPoint en annexe : une start-up qui a reçu une aide en subvention de 81 k€ pour financer son projet.

- [BACK'up](#) est une solution pour aider les PME/PMI saines à faire face à une difficulté conjoncturelle. Il est destiné à des entreprises « à bout de souffle », c'est-à-dire vieillissantes et dont les produits ne sont plus forcément adaptés au marché. Si une telle entreprise présente une stratégie de restructuration avec un produit développé et amélioré, la région peut lui permettre de disposer d'un ballon de trésorerie pour aller plus loin. L'objectif est d'éviter le licenciement du personnel. Un exemple concret figure dans le PowerPoint en annexe : une entreprise industrielle qui a reçu une aide sous forme de prêt de 125 k€ pour financer son projet, avec un objectif de maintien de 20 salariés.

- les [prêts croissance TPE](#), de 10 k€ à 50 k€, sont destinés aux entreprises de plus de 3 ans et moins de 50 salariés, pour financer les investissements matériels et immatériels d'un projet de développement. Voir un exemple concret dans le PowerPoint en annexe.

- le [fonds régional de garantie](#) est destiné à faciliter l'octroi de prêts bancaires aux TPE et PME franciliennes en partageant une part du risque avec la banque.

Pour remplir le dossier, il est conseillé de se faire assister par un organisme compétent ou par un expert-comptable. Une fois le dossier déposé, un chargé de mission au développement économique va l'étudier et contacter le chef d'entreprise. Il va chercher à comprendre l'activité, les besoins de l'entreprise, voir si cela correspond aux critères de la politique de la région. Il est donc indispensable que la présentation du dossier mette en avant les raisons pour lesquelles il répond aux critères énoncés par la région. Et il faut convaincre le chargé de mission de la pertinence de son projet, car c'est lui qui va défendre le dossier en commission. La région travaille avec de l'argent public, il est donc normal qu'elle s'assure de la viabilité des projets qui lui sont présentés.

Pour toute question sur les aides : aides.economiques@iledefrance.fr

I. Perdereau est par ailleurs à la disposition des chefs d'entreprise qui ont besoin d'être accompagnés parce qu'ils ne voient pas aisément comment leur projet peut répondre aux critères de la région. Des chargés de mission peuvent recevoir ces chefs d'entreprises pour les aider à monter leur dossier. Mais d'autres organismes comme la CCI ou la Chambre des métiers le font aussi très bien.

• **Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :**

- vendredi 5 avril 2019 au Best Western L'Orée.

